

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absent excusé avec pouvoir (1): Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier

Absents excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (2) : Madame DELATTIGNANT Marion, Monsieur, HELTZLE Jérôme

Monsieur Patrick GIRARDI est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 11/02/2025 et 11/03/2025

Le procès-verbal du 8 avril 2025 est approuvé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur Patrick GIRARDI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de voter des subventions aux associations au titre de l'exercice 2025. Après étude des demandes formulées et débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR), les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers Mesland-Monteaux:	100.00€
A.P.E. Mesland-Monteaux-Veuves	: 100.00€
Le souvenir Français	: 50.00€
Association des Secrétaires de mairie	: 40.00€
Association des conciliateurs	: 50.00€
Prévention routière	: 40.00€
ADMR	: 80.00€
Association sportive Foot Chouzy/Onzain	: 100.00€
Association Vallée de la Cisse	: 40.00€
Comité des fêtes	: 400.00€
Secours catholique	: 50.00€
Bibliothèque sonore de Blois	: 50.00€
Restaurants du cœur	: 100€
Asso GYM la flamme landaise	: 40€
Comité Départementale Patrimoine et archéologie	: 56€

M. le Maire se retire et ne participe ni au débat ni au vote pour décider de l'attribution d'une subvention sollicitée par l'Association Intercommunale du Mémorial de la Résistance et des Alliés (AIMRA) dont il est secrétaire. Après présentation par un adjoint et débat, le Conseil municipal décide à 12 voix POUR d'attribuer une subvention de 30.00 € à l'AIMRA.

Le total des subventions versées aux associations pour l'année 2025 s'élève à 1 326 €.

M. le Maire est chargé de l'exécution du versement de ces subventions aux associations.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2025 concerne l'ouverture de crédit anticipés approuvé par délibération n°4/25 et n°11/25. Ces crédits n'ont pas été ajoutés au budget primitif. Afin qu'ils apparaissent au budget nous proposons les virements de crédits ci-dessous détaillés :

En dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL –INVESTISSEMENT -DEPENSE			
<i>SENS</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>ARTICLE</i>	<i>SOMMES</i>
DEPENSE	21	21321	-18 116.99€
DEPENSE	23	2313	+ 18 116.99€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) approuve la décision modificative comme définie ci-dessus.

Création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2e classe et suppression de deux postes d'adjoints administratifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de créer deux postes correspondant aux missions exercées par les agents et à leur avancement de grade,

Considérant qu'il convient de supprimer deux postes devenus inadaptés à la nouvelle organisation des services,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE :

- À compter du 01.05.2025 de créer, deux emplois d'adjoint administratif principal de

- De supprimer, à compter de la même date, deux emplois d'adjoint administratif à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire est chargé de procéder aux formalités de publicité et de déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR Monsieur Marmion Joël

En l'absence, d'élus et de la secrétaire de Mairie, Monsieur Marmion Joël, agent technique de la commune a dû effectuer, dans le cadre de son service, une dépense urgente d'un montant de 8.40€ afin de pouvoir poursuivre les travaux techniques en cours.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir rembourser la somme de 8.40€ à Monsieur Marmion Joël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR), donne pouvoir au Maire pour mandater ce remboursement.

Devis panneaux de signalisation

Vu la nécessité de mettre en place une signalisation adaptée suite à la décision de baisse de la limitation de vitesse sur la route de Fleury,

Vu, l'état actuel des panneaux de signalisation de la commune, dont plusieurs nécessitent un renouvellement,

Considérant les devis reçus pour la fourniture de panneaux de signalisation correspondants :

- Société Signalétique Vendômoise : 1 120,25 € HT (1344.30€ TTC)
- Société Nadia Signalisation : 805,51 € HT (966.61€ TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représenté (12 voix POUR) décide :

- D'accepter le devis de la société Nadia Signalisation pour un montant de 805,51 € HT pour la fourniture des panneaux de signalisation liés à la baisse de la limitation de vitesse sur la route de Fleury ainsi qu'aux panneaux nécessitant un renouvellement.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Avenant n°2 – TRAVAUX réhabilitation BAR RESTAURANT SAINT VINCENT – MTS PECNARD

Vu la nécessité d'apporter des modifications au marché initial pour tenir compte de travaux non prévus et de la réévaluation de certains postes,

Considérant que, lors de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'ajouter la fourniture et la pose d'un VELUX, non prévu au marché de base, engendrant une plus-value,

Considérant également que, compte tenu du bon état de la charpente existante de l'auvent, le poste "éléments bois" initialement prévu peut être supprimé, ce qui entraîne une moins-value,

Marché initial : 83 202.90 € HT (99 843.50 € TTC)

Avenant n°1 : 40 998.62 € HT (49 198.34 € TTC)

Avenant n°2 : - 7 083.49 € HT (8 500.19 € TTC)

Nouveau montant du marché : 117 118.05 € HT (140 541.66 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) :

- d'accepter l'avenant n°2 pour l'entreprise **MULTI TOITURES SERVICES PECNARD** comme détaillé ci-dessus,
- de donner mandat à M. le Maire pour signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Approbation du devis VEOLIA pour branchement d'eau potable et suppression de l'ancien branchement

Vu le devis n° 06-564971 établi par la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en date du 5 mai 2025, relatif à la réalisation d'un branchement d'eau potable avec regard pour 4 compteurs et à la suppression d'un ancien branchement sur canalisation en amiante ciment, concernant la réhabilitation du Bar restaurant le Saint Vincent.

Vu la nécessité de réaliser ces travaux,

Considérant que le montant total du devis s'élève à 5 975,84 € H.T (7 171.01€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) décide :

D'approuver le devis n° 06-564971 de la société Veolia Eau pour un montant total de 5 975,84 € H.T (7 171.01€ TTC)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à l'exécution des travaux

Recherche d'exploitant Bra restaurant le Saint Vincent

Monsieur le Maire informe le conseil que les personnes initialement retenues pour l'exploitation n'ont finalement pas donné suite.

En conséquence Monsieur le Maire a remis en ligne les annonces de recherche. Deux candidatures se sont manifestées et on fait part de leur intérêt, elles viendront prochainement visiter les lieux.

Questions diverses :

Monsieur Dimitri Multeau 2ème adjoint informe le conseil municipal que la préparation de la manifestations Promenade Musicale et buissonnière se déroule dans de bonne condition. Il précise que la communication autour de l'évènement a été assurée par des annonces diffusées à la radio et dans la presse locale.

Une subvention de 500 euros a été accordé à la collectivité par le Pays des Châteaux afin d'aider au financement de l'événement.

La séance est close à 21h40

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick GIRARDI